

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

### SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2012

~~~~~

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMEQ, Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Anne BARBET, M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO,
M. Patrick MAILLET, Mme Véronique PEBEYRE, Adjoint,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER, M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Philippe GARROTE, M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU,
M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE.

Délégations de vote :

M. Yves TOURAINNE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Eliane BELLEGARDE,
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Philippe GARROTE,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à M. Fabien REICHERT,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE,
Mme Jany N'HAUX donne pouvoir à Mme Jeanne LARAN.

~~~~~

#### **4 - AMENAGEMENT DE LA CONFLUENCE DES GAVES**

Monsieur GAILLAT expose :

a) Plan de financement

Par délibération en date du 06/09/2012 notre assemblée a approuvé le choix des entreprises retenues dans le cadre de l'opération d'aménagement paysager du site de la Confluence.

Le coût définitif de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) a été validé par les financeurs de l'opération par la suite.

Après concertation avec les partenaires financiers, l'opération disposera de deux plans de financement complémentaire.

En effet, le dossier est éligible sur des financements « Tourisme » auprès de l'Europe (FEADER), le Conseil Régional d'Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques.

.../...

A ce titre, la base subventionnable est arrêtée à 945 975 € HT.

Le plan de financement suivant est arrêté :

|                                        |         |                                    |                                                       |         |
|----------------------------------------|---------|------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------|
| BASE<br>SUBVENTIONNABLE<br><br>945 975 | FEADER  | CONSEIL<br>REGIONAL<br>D'AQUITAINE | CONSEIL<br>GENERAL<br>DES<br>PYRENEES-<br>ATLANTIQUES | VILLE   |
| TAUX                                   | 25 %    | 15 %                               | 10 %                                                  | 50 %    |
| MONTANT                                | 236 493 | 141 896                            | 94 597                                                | 472 989 |

Le solde de l'opération, à savoir 210 836 € HT, est reconnu éligible sur des financements « Espaces Publics » facilitant l'accès aux commerces (dans le cadre de l'Opération Urbaine Collective portée par la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Le plan de financement suivant est arrêté :

|                                        |        |                                    |                                                       |        |
|----------------------------------------|--------|------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------|
| BASE<br>SUBVENTIONNABLE<br><br>210 836 | FISAC  | CONSEIL<br>REGIONAL<br>D'AQUITAINE | CONSEIL<br>GENERAL<br>DES<br>PYRENEES-<br>ATLANTIQUES | VILLE  |
| TAUX                                   | 30 %   | 15 %                               | 20 %                                                  | 35 %   |
| MONTANT                                | 63 251 | 31 625                             | 42 167                                                | 73 793 |

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **25 voix POUR** et **8 ABSTENTIONS** (LABARTHE, ADAM, LACRAMPE, N'HAUX, LARAN, AGRAZ, SARTOLOU, EHRET),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches administratives nécessaires,
- **DECIDE** que la Commune se substituera aux financeurs dans la mesure où les aides précitées ne seraient pas obtenues.

b) Protocole d'accord avec les consorts POTTIER

La Commune d'Oloron Sainte-Marie, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais et les consorts POTTIER sont parvenus à s'entendre dans le cadre des travaux de la confluence.

Le protocole d'accord joint en annexe reprend les termes de cet accord.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **31 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS (LABARTHE, EHRET)**,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 21 décembre 2012.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 26/12/2012**

**Bernard UTHURRY**